

ÉTABLISSEMENTS DU TOURISME SOCIAL ET SOLIDAIRE INTÉGRÉS

Liste des pièces à fournir au Conseil régional de Bretagne, service du tourisme, lors du dépôt de votre dossier de sollicitation pour l'aide « Etablissements du tourisme social et solidaire intégrés » :

- ✓ Courrier de demande d'aide au projet d'Etablissement du tourisme social et solidaire intégré (modèle à télécharger).
- ✓ Synthèse du diagnostic préalable au projet d'intégration au vu des liens consolidés vis-à-vis de la stratégie de la destination touristique et définition du projet collectif d'intégration (enjeux et finalités poursuivies)
- ✓ Plan d'actions triennal qui en découle : planification prévisionnelle sur 3 ans des actions portées par chacune des parties prenantes pour l'atteinte des objectifs du projet. A titre indicatif, le budget, le calendrier et les indicateurs de résultat sont précisés par action et permettent d'anticiper au mieux l'affectation de l'aide régionale.
- ✓ Pour l'entreprise sociale et solidaire touristique intégrée, en référence au plan d'actions triennal :
 - Attestations d'appartenance au champ de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) : statuts ESS, agrément ESUS, ...
 - Note de Présentation générale de l'entreprise ESS touristique :
 - Son cadre de référence (projet, ambitions, valeurs, spécificités...),
 - Le descriptif de l'offre actuelle et son/ses positionnement/s stratégique/s,
 - Sa vision économique et financière (tendance de l'activité et des résultats financiers, budgets prévisionnels),
 - Ses objectifs de performance (choix stratégiques posés ou alternatives possibles pour la consolidation de son activité),
 - Le descriptif des investissements : devis d'études préalables ou plan des investissements avec leur estimatif chiffré.
- ✓ Pour une collectivité, en référence au plan d'actions triennal :
 - Délibération de la collectivité commanditaire ou maître d'ouvrage ou le cas échéant, procès-verbal du conseil d'administration de l'association maître d'ouvrage,
 - Le descriptif de l'action comprenant le devis ou l'estimatif détaillé de l'opération ainsi que son plan de financement (modèle à télécharger).
- ✓ Plan de financement (modèle à télécharger).
- ✓ RIB du bénéficiaire sollicitant l'aide.
- ✓ Pour un maître d'ouvrage privé (association, entreprise) : statuts juridiques à jour.
- ✓ Pour un maître d'ouvrage association : avis de situation au répertoire SIREN de moins de 3 mois.
- ✓ Pour un maître d'ouvrage entreprise : extrait K-bis de moins de 3 mois (délivré par le Greffe du Tribunal de Commerce).

